



## PV SEANCE

### ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE – INSTITUT DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES

Mardi 31 mars 2015 - 17h15 / salle 5220

**Présent(e)s:** Mathilde Bourrier, Claudine Burton-Jeangros, Sandro Cattacin, Olga Correa, André Ducret, Blaise Dupuis, Vanessa Fargnoli, Solène Gouilhers, Stefan Heeb, Leah Kimber, Marylène Lieber, Christophe Monnot, Géraldine Moynat, Anne Philibert, Loïc Pignolo, Sabrina Roduit, Emilie Rosenstein, Guillaume Vallet, Eric Widmer, Marie-Eve Zufferey

**Excusé(e)s:** Lucio Baccaro, Clara Barrelet, Patricia Naegeli

Points	Thèmes
1	Présentation de l'IRS

#### Structures et historique par Eric Widmer

*La création de l'Institut de recherches sociologiques (IRS) a été adoptée par le Conseil des professeurs de la Faculté des Sciences de la Société (SdS) du 12 décembre 2014 et par le Conseil participatif des SdS du 18 décembre 2014. Dès le 1er janvier 2015, l'IRS remplace le Fonds de recherche en sociologie (RSOC), tout en incluant désormais les formations liées à la maîtrise universitaire en sociologie et au doctorat en sociologie.*

Ancrage, visibilité, gestion des programmes d'enseignement, la vocation de l'IRS:

- Etre un pôle de rencontre, d'échange et de recherche propre à la sociologie
- Assoir la sociologie comme discipline de base forte au sein d'une nouvelle faculté pluridisciplinaire
- Poursuivre les activités de RSOC
- Permettre une gestion efficace des programmes de cours dans un environnement de plus en plus concurrentiel
- Développer le déjeuner sociologique regroupant professeurs, assistants, étudiants avancés afin de renforcer les échanges intellectuels et scientifiques

#### Bilan et perspectives par Blaise Dupuis (cf PPT ci-joint)

L'IRS prend la succession du RSOC avec les objectifs suivants:

- Gérer, organiser et soutenir le doctorat (43 doctorants depuis 2009 et 37 en cours) et la maîtrise en sociologie
- Favoriser et soutenir les projets de recherche, tant la recherche fondamentale que la recherche appliquée (1.1 MIO CHF par année en moyenne de revenu généré par la recherche pour les 6 dernières années). Les recherches appliquées (mandats) permettent de financer de nouveaux équipements ainsi que la participation à des colloques ou summer school pour les assistants et doctorants

#### Déjeuners sociologiques

Après discussion:

- Les déjeuners sociologiques permettent de densifier les échanges intellectuels entre sociologues. La formule pourrait être repensée, selon Eric Widmer, et éventuellement aboutir à un "séminaire de recherche"
- L'obligation de présence proposée par Eric Widmer est jugée comme "excessive" par Mathilde Bourrier qui estime que les déjeuners fonctionnent bien, sont un vrai pôle d'échange et doivent rester un plaisir
- Le rythme pourrait être plus soutenu, soit tous les 15 jours sur la proposition d'André Ducret

- 
- Les thématiques proposées doivent être variées avec des intervenants extérieurs, la présentation des travaux des professeurs et la présentation des thèses par les doctorants ainsi qu'un retour par les étudiants sur l'atelier de recherche Master
  - Les assistants de recherche devraient être consultés afin de "trouver la bonne formule", selon la demande de Solène Gouilhers

2

## **Présentation de règlement interne de l'IRS**

Une version provisoire du règlement interne est présentée ce jour.  
Des modifications doivent être apportées à celui-ci principalement concernant le comité directeur: composition, compétences, pouvoir décisionnel...

Les points suivants sont évoqués:

- Comité directeur avec moins de membres mais avec les représentants du master, du doctorat, des assistants, selon Sandro Cattacin
- Direction collégiale, ne pas créer une "nouvelle direction" selon Eric Widmer
- 2 niveaux décisionnels (AG et comité directeur) selon Claudine Burton-Jeangros
- Représentation des assistants et doctorants selon Solène Gouilhers

Les membres de l'IRS sont définis selon l'article 33 du règlement d'organisation de la Faculté: sont membres de droit d'un institut les collaborateurs financés par les fonds structurés dans l'institut (33.1) et pour les collaborateurs engagés par les fonds publics (DIP), la qualité de membre est déterminée par les intérêts de recherche ou par l'activité exercée au profit de l'institut (33.2). De fait, sont membres:

- les professeurs et les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche affiliés (33.2.a)
- les doctorants (33.2.b)
- les membres du personnel administratif et technique (33.2.c)
- les membres extérieurs, soit les chercheurs associés, sont aussi membres (33.4.c).

Il est décidé que le Directeur qui sera nommé lors de la présente séance soumettra un nouveau règlement interne, sur la base des discussions de ce jour et de ses propres propositions, pour la prochaine assemblée générale.

Concernant les points du règlement interne à modifier sont aussi mentionnés pour les activités (point 2):

- Parler de recherches fondamentales ET appliquées (point 2.1.b)
- Ne pas territorialiser l'activité de l'Institut, mentionner "en Suisse comme à l'étranger" (point 2.1.d)

3

## **Election de la direction de l'IRS**

Eric Widmer propose un vote à main levée (le vote secret est proposé, non sollicité par les participants) afin d'élire le Directeur et le Vice-Directeur (ou directeur adjoint, secrétaire général; la fonction doit encore être définie) de l'IRS.

Seuls se présentent et sont élus à l'unanimité:  
Sandro Cattacin – Directeur  
Blaise Dupuis – Vice-Directeur

4

## **Divers**

Une prochaine AG est à planifier pour fin mai-début juin.  
Prévoir à l'ordre du jour proposition d'un nouveau règlement interne.

---